



Conseil Electoral Provisoire

Réf. : CEP / DC / 060-2526

NOTE DE PRESSE

Sur demande insistante des structures politiques agréées, le Conseil électoral provisoire (CEP) informe le public en général et la presse en particulier, qu'un délai additionnel allant jusqu'au 9 octobre 2026 leur est accordé pour l'inscription en ligne des candidats.tes et le dépôt des pièces.

Parallèlement, le CEP poursuit les discussions avec les acteurs politiques et le Gouvernement, dans la perspective d'une modification du Décret électoral en vigueur.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à conduire le processus électoral de manière inclusive, impartiale et transparente, dans le strict respect des principes d'indépendance et de responsabilité démocratique.

Pétion-ville, le 16 septembre 2026.-

Pour authentification : (509) 4420-6006

